

pas agi à la légère. Il se peut cependant que d'autres améliorations soient possibles. Je me disais que c'était là une preuve des difficultés que fait surgir toute tentative de réglementation sur une vaste échelle. Pourtant cette réglementation s'impose. Maintes fois on nous a répété que le public prenait le pas sur le Gouvernement et qu'il était prêt à toute mesure de réglementation...

M. ROSS (Souris): Raisonnable.

L'hon. M. ILSLEY: Oui; cette réserve ne manque jamais. Je me rappelle que l'automne dernier, alors que le public réclamait plus de réglementation, plus de restriction, je me suis dit: "Très bien, on veut une forte mesure de réglementation, mais le jour où quelqu'un jugera que nous dépassons les bornes du raisonnable, il ne manquera pas de se récrier: Du bon sens." Très souvent, le bon sens dans l'esprit de chacun est ce qui ne lui nuit pas personnellement. Or, il est absolument impossible, quand la réglementation s'exerce sur une aussi vaste échelle, de ne causer d'injustice à personne. L'honorable député de Lake-Centre a soulevé une question à laquelle a assez bien répondu, je crois, l'honorable député de Fort-William. On voudrait que celui qui jouit d'une forte ration d'essence ne puisse pas l'utiliser pour son agrément, tandis que l'autre, celui qui ne dispose que d'une faible quantité, pourrait utiliser pour des voyages de plaisir le peu qui lui est accordé. Telle doit être l'explication.

M. ROSS (Souris): Il me semble exister un manque frappant de collaboration. J'en ai parlé au personnel du ministère des Munitions et approvisionnements et on me dit que cela relève du plafond des prix. Avant d'aborder la question en Chambre, j'y ai consacré toute une journée. Sur les entrefaites, je suis retourné chez moi et j'ai eu toutes les difficultés au monde à fournir l'explication aux cultivateurs de ma région. Ces gens consentent à se plier à la réglementation, le ministre peut en prendre ma parole, mais il s'agit là d'un gaspillage manifeste d'essence, de temps et de bien d'autres choses essentielles à notre effort de guerre. On ne se plaint pas de l'inconfort que en résulte pour les individus, mais dans notre région, c'est là du gaspillage pur et simple.

L'hon. M. ILSLEY: Où est le gaspillage?

M. ROSS (Souris): L'honorable député de Fort-William a déclaré que l'homme qui bénéficie d'une ration plus copieuse devrait avoir le droit de s'en servir pour des fins de plaisance. Je ne suis pas de cet avis: ces gens n'en demandent pas pour des fins d'amusement. Les cultivateurs se servent de camionnettes. Un certain homme d'affaires de ma localité,

qui n'est pas même sujet britannique, est propriétaire de deux gros automobiles, dont l'un lui vaut un livret de coupons de la catégorie C de rationnement et l'autre un livret de la catégorie A. Ce n'est pas là de la collaboration; ce n'est pas là donner le bon exemple. Ce sont des abus qu'il importe de réprimer. Je ne sais pas ce à quoi le régisseur doit faire face, mais je sais que c'est nettement, dans notre région, dans l'intérêt national.

M. DIEFENBAKER: Je ne comprends pas ce que le ministre a voulu dire lorsqu'il a parlé des cultivateurs visés par les ordonnances de ce bureau ou du commissaire, peu importe le nom. Le ministre dit que c'est toujours la même chose: les gens prétendent indiquer la voie au Gouvernement, mais lorsqu'on promulgue une ordonnance, il s'élève des plaintes. Cela est très injuste.

L'hon. M. ILSLEY: Il va sans dire que je n'ai rien dit de tel.

M. DIEFENBAKER: N'est-ce pas le sens des paroles du ministre?

L'hon. M. ILSLEY: Non.

M. DIEFENBAKER: Le compte rendu dira si j'ai bien interprété les paroles du ministre. L'objection ne porte pas sur la réglementation, quand elle est nécessaire. Voici l'objection que nous n'avons cessé de soulever: bien que le Parlement soit en session, certains régisseurs et présidents de commission et nombre d'autres promulguent des lois qui n'ont rien à voir avec l'effort de guerre, mais qui intéressent uniquement les civils. On ne peut avoir recours contre des ordonnances injustes. On dit que le Parlement perd de son prestige. Nul, n'a été plus catégorique à cet égard que le ministre des Finances, l'autre jour. Il a souligné la perte de prestige subie par le Parlement. Il en a donné les raisons. Dans une large mesure, cette perte de prestige provient de ce que le Parlement abdique ses droits en faveur de bureaux et de commissions qui prennent des décisions sans tenir compte des circonstances, et quand on leur souligne ce que ces décisions ont d'arbitraire, ils refusent d'y porter remède. Les trois-quarts des lois appliquées aujourd'hui aux citoyens du Canada sont édictées par des commissions, par des bureaux et autres organismes du genre, et non par le Parlement. Encore hier, on a dit qu'il valait mieux ne pas s'opposer à certaines ordonnances émanant du régisseur du pétrole, de crainte que, en qualité de membres du Parlement, nous ne le trouvions intraitable en ce qui concerne les changements à apporter à des ordonnances auxquelles on s'oppose.

L'hon. M. ILSLEY: Qui a dit cela?

M. DIEFENBAKER: J'ai entendu dire cela hier. Le ministre a soutenu qu'il ne sait pas